

**Sainte-Martine, le 10 mars 2020**

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 10 mars 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents :  
Monsieur Richard Laberge  
Monsieur Normand Sauvé  
Monsieur Dominic Garceau  
Madame Carole Cardinal  
Monsieur Jean-Denis Barbeau  
Madame Mélanie Lefort

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles, sont aussi présentes.

### **Ouverture de la séance**

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit ouverte à 19 h 30.

**Adoptée**

### **2020-03-021 : Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Adoptée**

### **2020-03-022 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020**

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 et donnent dispense de lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2020.

**Adoptée**

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

### Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Bienvenue à cette séance du conseil du mois de mars.

D'abord je prends quelques instants pour souligner la Journée internationale de la femme qui avait lieu dimanche dernier. Je côtoie chaque jour, dans l'exercice de mes fonctions, des femmes qui se dépassent et s'accomplissent avec fierté. Je veux souligner en particulier le travail de notre directrice générale, d'un professionnalisme hors pair, ne calcule jamais ses heures. D'ailleurs, Hélène, nous te souhaitons de belles vacances si méritées. Bon repos. Je veux aussi souligner le travail de nos deux conseillères municipales, qui en plus de mettre beaucoup d'énergie dans leurs dossiers municipaux, sont de fières mamans et travaillent à temps plein comme cadre dans leur vie professionnelle. Vous démontrent qu'il est possible de concilier famille, travail et vie politique ! Bravo !

Le Festi-Glace avait lieu les 15 et 16 février derniers sous un soleil radieux à l'arrière de l'École Sacré-Cœur. Les bénévoles de l'Association des pompiers et les employés municipaux ont accueilli environ 4 500 visiteurs durant la fin de semaine, avec de nombreuses activités extérieures et plusieurs spectacles sous le chapiteau. Nous étions ravis de l'emplacement choisi comme plan B à la rivière. Un succès sur toute la ligne.

Le 7 février avait lieu une très forte tempête de neige et malgré cela vous étiez nombreux à vous rendre à l'École Sainte-Martine pour profiter d'un excellent souper concocté par les élèves, aidés par des personnes âgées. Cet événement avait pour objectif de créer une occasion d'échanger entre générations. Plus de 60 personnes étaient présentes et les commentaires sur la soirée étaient des plus positifs. Le transfert des connaissances et les liens intergénérationnels qui s'y sont créés sont des éléments fort enrichissants pour notre communauté.

Le 28 mars prochain aura lieu le premier Rendez-vous branché à Salaberry-de-Valleyfield. Cet événement est organisé par Equiterre en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry et la Caisse Desjardins. Ce sera le moment idéal pour tenter l'expérience électrique. Il sera possible de faire l'essai de véhicules électriques, des voitures et des vélos. Rendez-vous sur le site Internet d'Equiterre pour connaître tous les détails. Saviez-vous que quelques entreprises à Sainte-Martine offrent à leur clientèle des bornes de recharge électrique? La Municipalité possède déjà depuis 2017 une voiture électrique et se munira cette année d'un vélo qui permettra aux employés d'effectuer les courts déplacements entre les bâtiments municipaux sans utiliser de voiture. De plus, nous avons effectué une demande auprès d'Hydro-Québec afin de participer au programme d'installation de bornes à recharge rapide sur le territoire. Si notre demande est acceptée, Hydro-Québec procédera à l'installation de ces bornes publiques sans frais pour la Municipalité.

### Période de questions

Madame Guylaine Daoust

- Informe les conseillers et conseillères qu'elle fait présentement circuler une pétition concernant la fin du service de Taxibus. Pour le moment plus de 500 personnes ont signé la pétition. Elle demande si l'argent qui était alloué au Taxibus pourrait être utile pour un projet similaire à Sainte-Martine. Elle demande si des démarches pourraient être prises en collaboration avec

la députée, Madame IsaBelle, pour trouver des idées pour un projet afin d'assurer un service aux citoyens. Elle demande quel était le budget et mentionne que plus de 88 résidents sont lésés par l'arrêt du Taxibus. Entre autres sa fille, qui de plus, s'est fait refuser l'accès au transport adapté.

Réponse : Malheureusement le Taxibus a été victime de son succès. Le programme a été mis en place en 2013 pour aider les gens de la campagne et les rapatrier à l'autobus qui ne passait qu'à des points précis. Sainte-Martine acceptait des transports individuels qui ne pouvaient se rabattre sur la ligne principale, ce service était devenu un service de « taxi » et n'ont plus un service de rapatriement comme il se devait. Avant la prise de décision de mettre fin des études ont été faites par Vector 5 et il est ressortie que Sainte-Martine était la seule municipalité à subventionner un service de « taxi ». Le Taxibus, pour la région de Sainte-Martine, voyait des augmentations de l'utilisation de 15 à 20 % par année. La réalité économique a mené à la décision de mettre fin au Taxibus. La Municipalité est en constante analyse pour voir à des alternatives et améliorer le transport collectif. Par exemple, la Municipalité est consciente du manque entre le lien Sainte-Martine/Beauharnois, Sainte-Martine /Hôpital de Châteauguay. C'est critère économique qui va guider les décisions et a guidé la décision principale de mettre un terme au service. La dernière année le coût était de 354 000 \$ pour 131 utilisateurs, dont la majorité étaient des citoyens de Sainte-Martine.

Nous avons été avisés des situations actuelles et pour la fille de madame Daoust, nous allons faire des démarches et des pressions pour s'assurer qu'elle reçoit un service.

Un contact avec la députée Madame IsaBelle, pourrait être une option à envisager.

De plus, la nouvelle loi à venir concernant les taxis va venir ouvrir des possibilités et offrir d'autres options afin de trouver des solutions.

Madame France Candau

- Informe les conseillers et conseillères que suite à l'augmentation de l'évaluation des terres, elle a subi une augmentation de 208 %. Elle mentionne qu'habituellement lorsqu'il y a une augmentation de l'évaluation, le taux d'imposition devrait être stabilisé ou être en baisse. Elle demande une explication, car il y a deux augmentations, soit de l'évaluation et du taux d'imposition.

Réponse : Monsieur Sauvé informe qu'il y bien eu une augmentation moyenne de 65 % des évaluations agricoles, afin de s'adapter au marché.

Madame Laberge ajoute que l'analyse a été faite quant à cette augmentation, cependant une diminution du taux de taxation aurait pénalisé les citoyens du village. L'analyse a été faite en considération du montant net payé en réalité suite au Crédit Agricole accordé par le gouvernement. Le gouvernement s'est engagé à maintenir le crédit pour l'an prochain et que lorsqu'il y mettra fin d'autres programmes seront mis en place.

Madame France Candau

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

- Ajoute que plus de 10 % du budget semble être accordé aux loisirs et que les personnes âgées sont délaissées. De plus, elle s'interroge concernant le budget pour la portion « administration » ont la somme est très élevée et représente une grande portion du budget global.

Réponse : Madame Cardinal explique qu'à titre de municipalité, nous offrons un service et pour la majorité des entreprises ou entités qui offrent un service, le budget administratif est élevé.

Madame Laberge ajoute qu'il y a eu un montant de 36 000 \$ pour le 175<sup>e</sup>, mais que pour les autres activités reliées au loisir le budget est demeuré le même comparativement à l'an dernier. De plus certains postes budgétaires ont été modifiés, ce qui peut faire varier comparativement au dernier budget.

Monsieur Sauvé ajoute que certaines de nos installations ont besoin de rénovation, ce qui impact le budget loisir, tel que la piscine.

Madame France Candau

- Demande d'être informée sur l'avancement des travaux sur le chemin de la Beauce.

Réponse : Le ministère nous a informés que les travaux préparatoires auront lieu cette année et que les travaux devraient en conséquence être débutés l'an prochain. Selon le ministère des Transports, le projet devrait être de 5 ans. Les ententes avec les citoyens requièrent beaucoup de discussion et de temps, des ententes doivent être conclues avec ces derniers. Mais selon les dernières informations du ministère, les travaux débuteraient l'an prochain.

#### **2020-03-023 : Tour du silence - Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité**

**Attendu que** le départ du Tour du silence partira de l'aréna de Sainte-Martine et que le convoi cycliste passera sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Martine le mercredi 20 mai 2020;

**Attendu que** le départ se fera du stationnement de l'aréna de la Municipalité à 18 h 30;

**Attendu que** le ministre des Transports (MTQ) exige que le Tour du silence obtienne une autorisation de toutes les municipalités, et ce, même si la route de passage appartient au MTQ;

**Attendu que** le convoi sera escorté afin d'assurer la sécurité par la Sûreté du Québec;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'autoriser** la demande de passage du Tour du silence sur le territoire de la Municipalité prévu pour le 20 mai 2020.

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

De demander aux organisateurs du Tour du silence de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place d'une logistique de course adéquate et efficace.

**Adoptée**

**2020-03-024 : Défi métropolitain - Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité**

**Attendu que** le convoi cycliste du Défi métropolitain passera sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Martine le dimanche 31 mai 2020 entre 7 h 30 et 11 h 15 et entre 8 h et 17 h 15;

**Attendu que** le ministre des Transports (MTQ) exige que Vélo Québec obtienne une autorisation de toutes les municipalités, et ce, même si la route de passage appartient au MTQ.;

**Attendu que** le convoi sera escorté afin d'assurer la sécurité par une équipe de bénévoles;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'autoriser la demande de passage du Défi métropolitain sur le territoire de la Municipalité prévu le 31 mai 2020.

De demander aux organisateurs du Défi métropolitain de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place d'une logistique de course adéquate et efficace.

**Adoptée**

**2020-03-025 : Reconduction de la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux**

**Attendu que** la Municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

**Attendu que** sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.0, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c.E-2.2);

**Attendu que** la Municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

**Attendu que** la demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

**Attendu que** la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'autoriser la Municipalité à demander à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la Municipalité en districts électoraux

**Adoptée**

**2020-03-026 : Plan particulier d'intervention en cas de pandémie**

**Attendu que** le virus COVID-19, aussi connu sous le nom Coronavirus, est une maladie infectieuse;

**Attendu que** les organismes de santé partout à travers le monde surveillent de très près l'évolution du Coronavirus;

**Attendu que** la Municipalité doit réaliser un exercice de planification dans le but de faire face à une pandémie;

**Attendu que** la Municipalité doit adopter diverses mesures pour assurer une gestion efficace de ce risque;

**Attendu que** la Municipalité a l'obligation de préparer un plan particulier d'intervention (« PPI ») en cas de pandémie;

**Attendu que** le Comité municipal en sécurité civile (« CMSC ») a débuté des travaux en ce sens;

**Attendu** la responsabilité du conseil municipal de doter la municipalité d'un PPI et de nommer la personne responsable de voir à son élaboration;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Dominic Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De** demander la préparation d'un plan particulier d'intervention en cas de pandémie.

**De** nommer madame Hélène Hamelin, directrice générale et coordonnatrice de la sécurité civile en charge de l'élaboration du PPI en cas de pandémie

**De** mandater le CMSC pour l'élaboration du PPI.

**Adoptée**

**2020-03-027 : Adoption du rapport annuel d'activité 2019 du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine**

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

**Attendu** les dispositions de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* obligeant l'autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à l'action 3 du Schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry à adopter par résolution un rapport d'activité annuel d'activité;

**Attendu** l'entrée en vigueur, le 18 février 2013, du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

**Attendu** le protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la sécurité incendie*, signé le 25 juin 2013;

**Attendu** la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Martine de s'assurer que les actions et échéanciers figurant au Schéma soient réalisés;

**Attendu que** l'élaboration d'un rapport annuel d'activité fait partie intégrante des actions figurant au Schéma;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** soit adopté le rapport annuel d'activité de l'année 7 du service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Martine.

**Adoptée**

**2020-03-028 : Soutien à l'Association québécoise des Loisirs folkloriques sud-ouest**

**Attendu que** l'Association québécoise des Loisirs folkloriques sud-ouest (« Association ») offrira une soirée folklorique se remémorant les enregistrements de la Soirée canadienne de 1963 et 1973 de Sainte-Martine;

**Attendu que** l'Association souhaite obtenir le soutien de la Municipalité pour cet évènement qui sera tenu le samedi 16 mai 2020;

**Attendu que** l'évènement se veut rassembleur pour les citoyens, est ouvert au public et se veut une soirée intéressante par sa nature historique pour notre Municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Richard Laberge  
appuyé par madame Mélanie Lefort  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De** soutenir l'évènement en offrant une aide-publicitaire.

**De** permettre à l'Association la location sans frais de la salle communautaire pour la tenue de l'évènement le samedi 16 mai 2020.

**Adoptée**

**2020-03-029 : Budget d'exploitation – Taxibus 2019**

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

**Attendu que** la MRC de Beauharnois-Salaberry a préparé le rapport 2019 pour le Taxibus;

**Attendu que** la quote-part 2019 pour la Municipalité de Sainte-Martine est d'une somme de 27 363 \$;

**Attendu que** le montant prévu au budget pour la quote-part au Taxibus est de 13 200 \$;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine s'approprie une somme de 11 863 \$ à même le fonds de développement des territoires ruraux (FDRT).

**Que** le résidu de 15 500 \$ soit assumé par les activités d'opérations.

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2020-03-030 : Utilisation du fonds de développement des territoires ruraux – Amélioration du Centre communautaire**

**Attendu que** le fonds de développement des territoires ruraux (FDTR) dispose d'une somme résiduelle de 29 832 \$;

**Attendu que** la Municipalité doit identifier un projet et faire une demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry avant le 31 mars 2020;

**Attendu qu'un** projet d'amélioration du Centre communautaire est prévu au programme triennal d'immobilisation pour une somme de 15 000 \$;

**Attendu que** les besoins de rénovation de l'immeuble sont plus élevés que la somme prévue;

**Attendu que** pour obtenir une subvention par le FDTR le montant doit représenter 70% des coûts du projet;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'augmenter** le financement pour les rénovations au Centre communautaire à 43 000 \$

**De financer** le projet à 70 % par le FDTR et 30% par les activités de fonctionnement.

**De soumettre** la demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'affectation de la somme résiduaire au projet de rénovation du Centre communautaire.

Adoptée

**2020-03-031 : Paiement de facture finale relative à l'achat de bacs pour la collecte des matières organiques**

**Attendu** l'implantation de la collecte des matières organiques par la MRC de Beauharnois-Salaberry sur l'ensemble de son territoire;

**Attendu que** de par sa résolution numéro 2019-12-193 le conseil a approuvé le paiement de la facture au montant de 100 557 \$ à la MRC de Beauharnois-Salaberry relative à l'achat des bacs pour la collecte des matières organiques;

**Attendu que** la MRC de Beauharnois-Salaberry a émis la deuxième et dernière facture correspondant au coût relatif à la fourniture et la livraison de bacs;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'acquitter** la deuxième et dernière facture de 28 238,79 \$ à la MRC de Beauharnois-Salaberry relative à l'achat des bacs pour la collecte des matières organiques.

**De payer** ce montant à même le surplus libre.

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

Adoptée

**2020-03-032 : Contributions financières aux organismes**

**Attendu que** la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

**Attendu que** la Municipalité a reçu plusieurs demandes de subvention, dont les suivantes qui répondent aux orientations :

Organisme	Événement	Montant de la subvention
Association Régionale de Hockey Mineur Ste-Martine	Inscriptions annuelles	22 000 \$
Table de concertation petite enfance de la région de Châteauguay	Soutien financier	2 700 \$
Équipe Vélo Patriotes 1838	Soutien financier	
	- Divers projets vélo	2 800 \$
	- Course des Éclusiers	200 \$
	<b>Total :</b>	<b>27 700 \$</b>

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par monsieur Richard Laberge  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière de 27 700 \$ aux organismes tels que décrits précédemment.

**Que** cette dépense soit imputée aux postes budgétaires « 02-701-90-972 et 02-70190-971 ».

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2020-03-033 : Demande d'aide financière auprès du Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021 »**

**Attendu que** la bibliothèque de Sainte-Martine a comme mission d'informer, de divertir et de répondre aux demandes d'information de la population martinnoise;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine désire augmenter ses budgets d'achats de documents au cours des prochaines années;

**Attendu que** l'aide du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pourrait permettre de doubler le budget global d'achats de documents et que cette aide est essentielle à la Municipalité pour maintenir le niveau de qualité de la collection de la bibliothèque de Sainte-Martine;

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine désire présenter une demande d'aide financière auprès du MCC dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'autoriser** la production et le dépôt auprès du MCC d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021 ».

**De désigner** madame Éveline Boulanger, coordonnatrice – bibliothèque, culture et patrimoine à titre de mandataire aux fins de ce projet.

**D'autoriser** madame Éveline Boulanger à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente.

**De s'engager** à financer la totalité du projet d'un montant total de 36 000 \$, y compris la subvention du MCC accordée dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2020-2021 ».

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

D'imputer cette dépense au poste budgétaire « 02-702-31-670 ».

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2020-03-034 : Appropriation d'une somme d'argent provenant du fonds de roulement pour l'achat de deux systèmes de contrôle d'accès pour portes piétons**

**Attendu que** la Municipalité souhaite procéder à l'achat de systèmes de contrôle d'accès pour portes piétons à être installées au deuxième étage du musée et au bâtiment des travaux publics;

**Attendu que** la fourniture de l'équipement et l'installation équivaut à un montant de 6 992,39 \$ plus les taxes applicables;

**Attendu que** le montant pour cette acquisition sera financé par le fonds de roulement sur 5 ans;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Dominc Garceau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine s'approprie une somme de 7 100 \$ à même le fonds de roulement pour l'achat des systèmes de contrôle et leur installation.

**Que** cette somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

**Que** cette somme soit transférée à l'imputation budgétaire « 22-02071-725 ».

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2020-03-035 : Appropriation d'une somme d'argent provenant du fonds de roulement pour l'achat d'un vérin hors terre**

**Attendu que** la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'un vérin hors terre au montant de 8 489 \$ plus les taxes applicables;

**Attendu que** le montant pour cette acquisition sera financé par le fonds de roulement sur 10 ans;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Richard Laberge  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine s'approprie une somme de 9 760 \$ à même le fonds de roulement pour l'achat d'un vérin hors terre et son installation.

**Que** cette somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

**Que** cette somme soit transférée à l'imputation budgétaire « 22-02070-725 ».

*La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté le premier projet de Règlement numéro 2020-359 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions.

**2020-03-036: Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-359 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions**

**Attendu que** le Conseil municipal souhaite apporter des modifications au *Règlement de zonage numéro 2019-342*, afin d'intégrer de nouvelles dispositions relatives aux boîtes de dons, ainsi que pour modifier l'article 12.12 relatif à l'emplacement des cases de stationnement pour un bâtiment à vocation mixte;

**Attendu que** les nouvelles dispositions présentées pour les boîtes de dons résultent d'une demande d'un organisme de bienfaisance présentée au conseil en novembre 2019;

**Attendu que** la modification proposée pour l'article 12.12 résulte d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, puisque cet article ne concorde pas avec l'article 12.11 qui encadre l'emplacement des cases de stationnement pour un bâtiment situé à l'intérieur d'une zone assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* en vigueur;

**Attendu qu'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine adopte le premier projet de Règlement numéro 2020-359 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions.

**Adopté**

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2020-360 modifiant le Règlement numéro 2019-345 sur les permis et certificats afin d'assujettir l'installation d'une boîte de don à un certificat d'autorisation.

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

**Avis de motion** est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2020-361 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches et produits sanitaires durables et abrogeant le Règlement numéro 2013-221.

**2020-03-037 : Demande de P.I.I.A. – 282, rue Saint-Joseph (lot 6 061 737)**

**Attendu** la demande de P.I.I.A. déposée par Gaétan Sareault, propriétaire, dans le cadre d'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation de nouvelles enseignes commerciales rattachées au commerce « G.S. Canevas »;

**Attendu** les plans d'enseignes réalisés par Ventex Graphix, reçus par le service d'urbanisme le 13 février 2020;

**Attendu que** la demande a pour but d'autoriser l'installation d'une enseigne apposée à plat sur le mur du bâtiment ainsi que d'une enseigne détachée sur poteau, dont la structure est existante;

**Attendu que** les enseignes projetées respectent les dispositions du *Règlement de zonage numéro 2019-342*;

**Attendu que** les enseignes projetées s'intègrent bien à l'environnement immédiat et que celles-ci permettront de mettre en valeur le bâtiment existant;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'autoriser la demande de P.I.I.A. consistant en l'installation de nouvelles enseignes commerciales pour l'immeuble situé au 282, rue Saint-Jean-Baptiste, soit une enseigne apposée à plat sur le mur du bâtiment ainsi que d'une enseigne détachée sur poteau, dont la structure est existante.

**Adoptée**

**2020-03-038 : Demande de dérogation mineure – 220, chemin du Grand-Marais (Lot 6 060 682)**

**Attendu** la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Joël Richard, propriétaire, dans le cadre d'une demande de permis de construction pour un garage détaché;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage détaché à des fins résidentielles;

**Attendu** les plans de construction préliminaires réalisés par Julie Dagenais, architecte, dossier numéro AR19-2955, datés du 9 décembre 2019;

**Attendu que** la demande a pour but d'autoriser un garage détaché d'une superficie de 162 mètres carrés, ce qui représente une dérogation de 42 mètres carrés par rapport à la norme maximale de 120 mètres carrés de l'article 6.5 du Règlement de zonage numéro 2019-342;

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

**Attendu que** le projet contrevient également aux articles 6.1, 6.3 et 6.6 du Règlement de zonage numéro 2019-342, puisqu'il y a déjà un garage détaché sur la propriété, et que la hauteur du bâtiment excédera la norme maximale de 6 mètres;

**Attendu que** le propriétaire a mentionné son intention de démolir le garage détaché existant sur la propriété;

**Attendu que** les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure partiellement;

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande.

Monsieur Raymond Touchette demande la différence entre la hauteur demandée et la hauteur permise.

**Réponse** : Le règlement permet une hauteur de 6 mètres et la demande est de 8,7 mètres, donc 2,7 mètres de plus.

Aucun autre commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

D'autoriser en partie la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage détaché à des fins résidentielles au 220, chemin du Grand-Marais, soit :

1. D'autoriser la superficie de 162 mètres carrés demandée;
2. De refuser la hauteur de 8,07 mètres demandée, et respecter au maximum la hauteur permise par le règlement;
3. D'autoriser la construction conditionnellement à ce que la démolition du garage détaché existant soit faite dans un délai d'un (1) an à partir de l'émission du permis;

**Adoptée**

**2020-03-039 : Nomination du directeur des travaux publics au comité technique de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay (RIAVC) pour l'année 2020**

**Attendu** la sentence arbitrale du juge administratif de la Commission municipale du Québec (ci-après « Commission ») datée du 24 janvier 2020 concernant le renouvellement de l'entente intermunicipale de la RIAVC;

**Attendu que** la Commission a fixé le contenu de l'entente qui lie les parties conformément aux motifs énoncés dans la sentence arbitrale et appelée *Entente intermunicipale concernant la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay, liant par sentence arbitrale la Ville de Mercier, la Municipalité de Sainte-Martine, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et la Municipalité de la paroisse de Saint-Isidore* (ci-après « Entente »);

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

**Attendu que** la Commission ordonne aux parties de se conformer à la sentence arbitrale et à l'Entente;

**Attendu que** l'entrée en vigueur de l'Entente a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2020;

**Attendu que** conformément à l'Entente un comité technique est formé pour conseiller la RIAVC dans la gestion du réseau;

**Attendu que** conformément à l'Entente ce comité est formé d'un fonctionnaire désigné par chacune des quatre (4) municipalités membres de la RIAVC;

**Attendu que** ce fonctionnaire doit occuper le poste de directeur des travaux publics dans sa municipalité;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Mélanie Lefort  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine nomme monsieur Bernard Malette afin de représenter la Municipalité au sein du comité technique de la RIAVC pour l'année 2020, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Adoptée**

#### **Motion de remerciement**

**Que** soit adressée une motion de remerciement pour l'implication exceptionnelle des pompiers, bénévoles et employés de la Municipalité pour leur apport exceptionnel dans l'organisation et le succès du Festi-Glace.

#### **Dépôt du rapport des déboursés – février 2020**

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de février 2020, au montant de **550 505,73 \$** pour les déboursés et au montant de **93 738,65 \$** pour les salaires, pour un montant total de **644 244,38 \$**.

#### **La minute des conseillers et conseillères**

##### **Madame Laberge**

Informe les citoyens que le risque d'inondation est faible pour l'instant.

##### **Madame Cardinal**

Interpelle les citoyens à déposer leurs projets pour le 175<sup>e</sup>. Le Club de patinage artistique de Sainte-Martine produira son spectacle annuel les 4 et 5 avril prochains. L'organisation a voulu souligner le 175<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité lors de cet événement. On y retrouvera un historique sur le CPA et le spectacle de clôture aura comme trame sonore, la chanson Dégénération du groupe Mes aïeux. Nous avons lancé un peu plus tôt en début d'année l'invitation aux organismes qui souhaitaient organiser un événement à saveur «175<sup>e</sup>». Il est

Sainte-Martine, le 10 mars 2020

---

encore temps de proposer un projet et ainsi bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 500 \$.

### Période de questions

#### Monsieur Raymond Touchette

- Demande en quoi consiste une porte piéton.

**Réponse :** Une porte piéton est une porte qui permet l'entrée avec un système automatisé, soit par carte.

- Demande en quoi consiste un immeuble à usage mixte.

**Réponse :** Il s'agit d'un immeuble qui aurait une vocation commerciale et résidentielle. Madame Cardinal ajoute que ce changement quant aux cases de stationnement permettra d'apporter un esprit de vitalité et plus d'espaces verts. Les changements vont continuer à augmenter l'esprit villageois. Le règlement ne permettait pas les cases de stationnement avant pour les immeubles à vocation entièrement commerciale, la règle sera maintenant applicable aussi aux immeubles mixtes. Madame Laberge ajoute qu'il y aura sûrement plusieurs réactions, car le nouveau PIIA apporte beaucoup de changement. Une séance d'information publique sera offerte aux citoyens pour expliquer ces changements.

- Monsieur Touchette ajoute que certains endroits ne semblent pas respecter le programme "rue principale". Il mentionne par exemple l'immeuble *Remax* sur la rue principale.

**Réponse :** Les nouveautés ne sont pas encore mises en place, donc les permis ont été donnés avant les changements. Cependant nous allons nous assurer que les règles sont respectées par tous.

### Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que la séance soit levée à 20 h 38**

---

Maude Laberge  
Mairesse

---

Hélène Hamelin  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière